

# REGLEMENT DE LA COUPE D'HIVER (modifié)

## 1) ORGANISATION :

- 1.1 La coupe d'hiver est organisé par la Compagnie l'ayant gagnée la saison précédente sous couvert de la Ronde du Valois et de la Vallée d'Automne ou éventuellement par la Ronde du Valois et de la Vallée d'Automne elle-même.
- 1.2) Elle est ouverte à toutes les Compagnies ou clubs de la Ronde du Valois et de la Vallée d'Automne à jour de leurs cotisations, elles peuvent engager autant de pelotons qu'elles le désirent.
- 1.3) Les inscriptions devront parvenir au responsable de son organisation (la Compagnie, le Club ou la Ronde), accompagnées du règlement des engagements par chèque. Le montant des inscriptions est fixé à trente euros (30€00) par pelotons, quelle qu'en soit sa formation.
- 1.4) Les pelotons se rencontreront le 29 novembre au matin pour le premier tour, puis le 29 novembre après-midi pour le second tour.
- 1.5) Un peloton absent au lieu et à l'heure du tir prévu sera déclaré forfait. Un retard de quinze minutes sera toléré. Tout peloton déclaré forfait sera automatiquement éliminé de la compétition.

## 2) FORMATION DES PELOTONS :

- 2.1) Les pelotons doivent être composés de 4 tireurs, de toutes catégories (deux jeunes à 30 mètres maximum par peloton), en arc classique uniquement.
- 2.2) Les compagnies peuvent présenter autant de pelotons qu'elles le souhaitent, pour les compagnies présentant plusieurs pelotons de quatre tireurs et de deux remplaçant, ceux-ci doivent être nominatifs.
- 2.3) Les tireurs composant les pelotons devront être licenciés dans une Compagnie ou un Club de la Ronde du Valois et de la Vallée d'Automne, et avoir un certificat médical à jour.

### **3) REGLEMENT DU TIR :**

- 3.1) C'est en présence d'un membre du conseil d'administration de la Ronde, différent de la Compagnie ou Club organisateur, que seront effectués les tirages au sort désignant les rencontres.
- 3.2) La coupe se déroule au Beursault, à se prendre selon le procédé d'élimination directe à partir du 2<sup>ème</sup> tour.
- 3.3) Lors de la réception des rencontres, la première des équipes nommée (celle de gauche, sur la même ligne) est celle qui reçoit, donc ce peloton est nommé pour faire suivre les résultats.
- 3.4) Si une équipe est exempte à l'un des tours elle ne pourra plus l'être durant la compétition.
- 3.5) Les rencontres se déroulent : deux volées d'essais puis deux parties de huit points chacune et une belle de dix points s'il y a lieu.  
Pour la belle, deux points d'écart sont obligatoires (ex: 10/8 ou 13/11).  
Il ne peut être marqué que deux points par butte.
- 3.6) Les pelotons tireront dans l'ordre d'un tirage au sort réalisé par les deux capitaines de pelotons, sous la forme d'un archer recevant, un archer reçu, un archer recevant,...
- 3.7) Cet ordre de tir sera inversé dès le début de la deuxième partie.
- 3.8) En cas de belle, l'ordre de tir sera repris comme lors de la première partie et sera inversé à sa moitié.
- 3.9) Le ou les remplaçants ne pourront prendre part au tir qu'en cas de bris de matériel ou blessure d'un des titulaires.

### **4) PRIX AU NOIR :**

- 4.1) Le prix au noir portera uniquement sur les deux premiers tours seulement (tour suivant pour les exempts).
- 4.2) Tous les marmots seront adressés à l'organisateur dans les plus brefs délais, dûment signés par le tireur et les témoins (dont un archer de l'équipe inverse)
- 4.3) Un archer ne peut prétendre qu'à un noir lors des récompenses.